

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 27 Avril 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-27-04-18

Date de la convocation:
23 / 04 / 2021

Convoqués: 23
Présents : 15
Représentés : 2
Absents : 6

Objet :

Ressources Humaines

Convention Centre de Gestion – Inspection santé et sécurité au travail

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept avril à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Christine BOURDELLE, Annie COCHET

Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corrinne ROSE et Frédéric PINOIT par Sonia DOUAY

Était absent : Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE, Marylène FRANZ

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié, l'autorité territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'autorité territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un service prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection. Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

